

Les démarches d'urbanisme

Demande de travaux

Pour déposer votre demande de travaux en ligne : https://gnau36.operis.fr/pnroise/gnau/?ref=Carnelle#/

Pour être accompagné dans vos démarches d'urbanisme, prenez rendez-vous par mail : <u>urbanisme@aso95.fr</u>.

Quelles autorisations pour quels travaux?

Téléchargez ci-contre l'illustration qui indique le type de demande à faire en fonction des travaux à réaliser.

Permanences de l'architecte du CAUE 95

Les permanences de l'architecte du CAUE 95 se déroulent à la mairie de Viarmes, de 14 h à 17 h, salle de la Bibliothèque, place Pierre-Salvi, sur prise de rendez-vous au 01 73 24 45 18 :

- Jeudi 28 mars 2024
- Jeudi 25 avril 2024
- Jeudi 23 mai 2024
- Jeudi 27 juin 2024
- Jeudi 25 juillet 2024
- Jeudi 26 septembre 2024
- Jeudi 24 octobre 2024
- Jeudi 28 novembre 2024
- Jeudi 26 décembre 2024

Merci de bien vouloir nous faire parvenir les coordonnées et l'objet de la demande pour chaque rendezvous dès que possible.

Permanences ABF (Architectes des Bâtiments de France)

Les permanences de l'ABF se déroulent à la mairie de Viarmes, Salle de la Bibliothèque, Place Pierre-Salvi à Viarmes, sur prise de rendez-vous au 01 73 24 45 18 :

- Mercredi 27 mars 2024 de 9 h 45 à 12 h
- Mercredi 24 avril 2024 de 9 h 45 à 12 h
- Mercredi 22 mai 2024 de 9 h 45 à 12 h

Contact

Service Urbanisme

Tél.: 07 44 84 36 58

urbanisme@aso95.fr

Documents

